

# Profession d'hygiéniste dentaire au Canada



Mis à jour: juin 2016

<b>Réglementation</b>	3
<b>Assurance de la qualité et assurance responsabilité professionnelle</b>	4
<b>Assurance des hygiénistes dentaires : les chiffres</b>	5
<b>Champs de pratique</b>	6
<b>Pratique autonome</b>	7

	Jurisdiction												
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Organismes de réglementation	<a href="#">Collège des hygiénistes dentaires de la Colombie-Britannique (CDHBC)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Collège des hygiénistes dentaires autorisés de l'Alberta (CRDHA)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Association des hygiénistes dentaires de la Saskatchewan (SDHA)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Collège des hygiénistes dentaires du Manitoba (CDHM)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Ordre des hygiénistes dentaires de l'Ontario (OHDO)</a>	<a href="#">Ordre des hygiénistes dentaires du Québec (OHDQ)</a>	<a href="#">Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick (OHDNB)</a>	<a href="#">Collège des hygiénistes dentaires de la Nouvelle-Écosse (CDHNS)</a> (site Web en anglais seulement)	Conseil dentaire de l'Île-du-Prince-Édouard (DCPEI) : <a href="mailto:info@dcpei.ca">info@dcpei.ca</a>	<a href="#">Collège des hygiénistes dentaires de Terre-Neuve et du Labrador (NLCDH)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Gouvernement du Yukon</a>	<a href="#">Réglementation professionnelle des Territoires du Nord-Ouest, Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest</a> (site Web en anglais seulement) Courriel : <a href="mailto:bharvey@gov.nu.ca">bharvey@gov.nu.ca</a>	Ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
Autoréglementé	1995	1990	1998	2005	1994	1975	2009	2009	Réglementé conformément au Dental Act 2010	2010	s.o. réglementé par le gouvernement	s.o. réglementé par le gouvernement	s.o. réglementé par le gouvernement
Législation en ligne	<a href="#">Health Professions Act</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Health Professions Act: réglementation professionnelle des hygiénistes dentaires</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Saskatchewan : Dental Disciplines Act</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Loi sur les hygiénistes dentaires du Manitoba</a>	<a href="#">Loi sur les hygiénistes dentaires</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Code des professions</a>	<a href="#">Loi concernant l'Ordre des hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick</a>	<a href="#">Loi sur les hygiénistes dentaires de la Nouvelle-Écosse</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Île-du-Prince-Édouard : Dental Profession Act</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Réglementation des hygiénistes dentaires conformément à la Loi sur les professions de la santé réglementée</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Yukon : Loi sur la profession dentaire</a>	<a href="#">Territoires du Nord-Ouest : Demandes d'inscription des hygiénistes dentaires</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Loi sur les auxiliaires dentaires</a> (site Web en anglais seulement)
L'adhésion à l'ACHD est comprise avec l'inscription	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Oui	Non	Non	Non

	Jurisdiction												
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Programme d'assurance de la qualité	<a href="#">Programme d'assurance de la qualité</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Programme de la compétence continue</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Programme de la compétence continue</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Programme de la compétence continue</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Programme d'assurance de la qualité</a>	<a href="#">Politique de formation continue obligatoire</a>	<a href="#">Programme de la compétence continue et d'éducation</a>	<a href="#">Compétence continue</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Loi sur les professions dentaires</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Formation continue</a> (site Web en anglais seulement)	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Assurance responsabilité professionnelle obligatoire	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Aucune exigence	Aucune exigence	Aucune exigence
Couverture minimale exigée	\$1 million	\$1 million	\$1 million	\$3 million total	\$1 million	\$1 million	\$1 million	\$2 million	\$1 million	Aucun montant déterminé	N/A	N/A	N/A

## Nombre d'hygiénistes dentaires depuis 2013<sup>1</sup>

	Jurisdiction												Total	
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.		Nt
Nombre total d'hygiénistes dentaires autorisés (représente toutes les personnes inscrites à leur organisme de réglementation provincial. Comprends toutes les catégories d'inscription; certificat actif et certificat inactif).	3 533	3 040	577	739	13 271	5 822	484	676	85	196	31	32	9	28 495

<sup>1</sup>Publié par l'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS), avril 2015

## Nombre de programmes de formation en hygiène dentaire agréés depuis avril 2016<sup>2</sup>

	Jurisdiction												Total	
	C.-B.	Alb.	Sask,	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.		Nt
Programmes d'hygiène dentaire agréés														
Établissements publics	5	1	1	1	12	7		1						28
Établissements privés	1				6		1							8
Nombre total d'établissements														36

<sup>2</sup> [https://www.cda-adc.ca/cdacweb/en/search\\_for\\_accredited\\_programs/search1.asp?lstProvince=0&optProgram=2](https://www.cda-adc.ca/cdacweb/en/search_for_accredited_programs/search1.asp?lstProvince=0&optProgram=2)

	Jurisdiction												Total	
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.		Nt
Niveau de formation offert														
Diplôme	5	1	1	1	18	7	1	1						35
Baccalauréat	1	1 <sup>3</sup>		1				1						4
Études de cycles supérieurs (hygiène dentaire)		1 <sup>3</sup>												1

<sup>3</sup><http://uofa.ualberta.ca/news-and-events/newsarticles/2014/april/masters-program-gives-dental-hygiene-students-more-options> (site Web en anglais seulement)

Les services d'hygiène dentaire comprennent toutes les interventions effectuées dans le cadre du champ de pratique de l'hygiène dentaire dans le but d'atteindre et de maintenir la santé buccodentaire optimale des personnes et des collectivités. Dans ce contexte, le processus de soins en hygiène dentaire (ADPAE) est utilisé pour l'Analyse, le Diagnostic, la Planification, l'Application (la mise en œuvre) et l'Évaluation des politiques, des procédures, des interventions et des résultats. L'utilisation de chaque étape, en succession, du processus de soins en hygiène dentaire est essentielle à la prestation sécuritaire et efficace des services et des programmes d'hygiène dentaire.

Les interventions généralement acceptées, telles que, entre autres, le débridement, la thérapie parodontale, l'application des agents antimicrobiens et anticariés, l'élimination des taches, l'application de résines de scellement des puits et fissures et la prise de radiographies sont des services universellement offerts par les hygiénistes dentaires à travers le pays. Pour une description complète de tous les services d'hygiène dentaires au Canada, veuillez consulter la [Liste nationale des codes de services de l'ACHD](#) (site Web en anglais seulement).

Le tableau ci-dessous représente les services et les procédures supplémentaires qui sont propres à certaines provinces ou à certains territoires. Pour plus de précisions au sujet du champ de pratique de chaque juridiction, communiquez avec l'organisme de réglementation approprié.

## Sélection clé des services offerts

	Jurisdiction												
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
Anesthésie locale	√	√	√	√			√	√		√	√		
Myothérapie	√	√	√		√			√					
Protoxyde d'azote		√								√			
Procédures orthodontiques en collaboration avec un dentiste	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√			
Mise en place d'un matériau de restauration permanent* p. ex. l'amalgame ou le ciment composite; adaptation et cimentation d'une couronne en acier inoxydable en collaboration avec un dentiste		√	√	√	√	√		√		√			
Mise en place d'un matériau de restauration temporaire sans la collaboration d'un dentiste	√	√	√	√ (Comprend les traitements de stabilisation provisoire)	√ (Comprend les traitements de stabilisation provisoire)						√		
Prescription de radiographies	√	√	√				√	√					
Autorisation de prescrire		√											
Commentaires		<a href="http://www.crdha.ca/media/1478/restricted_activities_authorization_table_feb_2013.pdf">http://www.crdha.ca/media/1478/restricted_activities_authorization_table_feb_2013.pdf</a> (site Web en anglais seulement)		<a href="http://www.cdhm.info/legislation-resources/practice-guidelines/">http://www.cdhm.info/legislation-resources/practice-guidelines/</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="http://www.cdho.org/for-the-public/dental-hygienists/scope-of-practice">http://www.cdho.org/for-the-public/dental-hygienists/scope-of-practice</a>		<a href="http://www.nbcdh.ca/userfiles/file/Rules%20%20English-%20.pdf">http://www.nbcdh.ca/userfiles/file/Rules%20%20English-%20.pdf</a> (site Web en anglais seulement)						

La pratique autonome se définit comme étant la pratique de l'hygiène dentaire effectuée indépendamment ou séparément, de sa propre initiative, et sans la supervision d'un autre professionnel en soins de santé.

	Jurisdiction												
	C.-B.	Alb.	Sask.	Man.	Ont.	Qc	N.-B.	N.-E.	Î.-P.-É.	T.-N.-L.	Yn	T. N.-O.	Nt
La pratique de l'hygiène dentaire autonome est autorisée	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui		Oui	Oui		Oui			
Termes utilisés pour décrire la pratique autonome	Restrictions de la pratique autonome	Activités restreintes autorisées	Section sur les interdictions	Supervision, tâches élargies, pratique approuvée Milieux et programmes	Pratique autonome		Champ de pratique	Pratique clinique autonome		Dental Hygienists Regulations			
Voir le texte complet des termes	<a href="#">Réglementations et règlements administratifs : restrictions de la pratique</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Réglementation de la profession d'hygiéniste dentaire</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">The Dental Disciplines Act</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Guide des exigences en matière de supervision du Collège des hygiénistes dentaires du Manitoba (CDHM)</a> (site Web en anglais seulement)	<a href="#">Norme d'autorisation pour l'autorégulation des actes propres à la profession Profession réglementée par des lois particulières</a> (site Web en anglais seulement)		<a href="#">Loi sur les hygiénistes dentaires du Nouveau-Brunswick</a>	<a href="#">Loi sur les hygiénistes dentaires</a> (site Web en anglais seulement)		<a href="#">Réglementation des hygiénistes dentaires</a> (site Web en anglais seulement)			
Domaines pertinents supplémentaires			Voir page 18				Voir les définitions à la page 1	Voir les définitions à la page 2					